



Procès-verbal de la Réunion du Conseil Municipal

- Séance du 27 octobre 2021 -

Par suite d'une convocation en date du 23 octobre 2021, les membres composant le Conseil Municipal de Recy se sont réunis en Mairie le mercredi 27 octobre 2021 à 18 h h30, sous la présidence de Carole SAGUET SIMON, Maire.

Tous les membres du Conseil Municipal étaient présents à l'exception de Madame Françoise BERTRAND BOCKSTAL (pouvoir donné à Madame Carole SAGUET SIMON) et Monsieur Olivier KARAS (pouvoir donné à Madame Sylvie AUGUSTE).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Madame le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

L'ordre est le suivant :

- **Abandon Déclaration d'Utilité Publique ;**
- **Acquisition parcelles ;**
- **Demande de subvention exceptionnelle.**
- **Questions diverses**

Abandon Déclaration d'Utilité Publique

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la genèse du lancement de la Déclaration d'Utilité Publique décidée par délibération n° 2019.10.14-08 du 14 octobre 2019 pour la partie boisée jouxtant le château d'eau, parcelles cadastrées AD 5, 6, 7, 8, 10 et 418.

L'intérêt de la commune de se porter acquéreur de ces parcelles de bois porte sur le projet d'aménagement d'un parc paysager.

Sans accord amiable avec les propriétaires, il avait été décidé, en 2019, d'engager une procédure d'expropriation de ce bois laissé à l'abandon depuis des années et pouvant présenter des risques pour la sécurité du fait de la fragilité de certains arbres qui pourraient tomber lors de forts vents, de plus en plus fréquents.

Madame le Maire explique à l'assemblée qu'après s'être entretenue avec les représentants de l'indivision concernée, un accord financier a été trouvé.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'abandon de la Déclaration d'Utilité Publique.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'abandonner la procédure de Déclaration d'Utilité Publique pour le bois du Château d'eau.

Acquisition parcelles

Suite à l'abandon de la procédure de Droit de Préemption Urbain pour la partie boisée jouxtant le château d'eau, Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer l'acte afin d'acquérir ces parcelles.

Le projet d'aménagement du Parc du Château d'eau a été revu de façon à exclure la partie de la parcelle AD 5 créant un appendice, débouchant sur le chemin rural dit « Chemin du Mont Nouvet ».

À cet égard, un nouveau bornage de la parcelle AD5 a été réalisé par les propriétaires.

Il est donc aujourd'hui demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'acquisition des parcelles cadastrées AD 6 (500 m²), 7 (10 m²), 8 (5 402 m²), 10 (240 m²) et 418 (992 m²) et la parcelle AD 452 (12 m²) et AD 453 (3 735 m²), représentant une superficie totale de 10 891 m².

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'acquérir les parcelles AD 6, 7, 8, 10, 418, 452 et 453.

Demande de subvention exceptionnelle

Madame le Maire explique à l'assemblée qu'elle est sollicitée par Recy vit - Comité des Fêtes pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle.

En effet, dans le cadre de l'organisation de leur manifestation annuelle « Salon des Arts et du Terroir », l'Association a dû acheter en urgence des bracelets afin de procéder au contrôle du Pass Sanitaire de chaque visiteur.

À ce titre Madame le Maire propose de rembourser les frais liés à l'achat de ces bracelets à hauteur de **170 €**.

Le Conseil Municipal DÉCIDE, à l'unanimité, d'octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de 170 € à Recy vit - Comité des Fêtes.

QUESTIONS DIVERSES

Âges et Vie

Madame le Maire présente le projet d'implantation d'Âges et Vie qui va regrouper deux ensembles de colocations pour personnes âgées, pour un total de 16 locataires.

Le Permis de Construire devrait être déposé début de l'année prochaine pour une mise en service estimée à 2023.

Friche industrielle rue de Châlons

Comme attendu, les travaux de démolition de la friche ont débuté le 18 octobre.

Madame le Maire demande aux conseillers de former des groupes de travail sur le devenir de l'ensemble de l'emprise de la friche industrielle. Une réflexion doit être portée sur l'aménagement de la rue des Jardins, notamment pour ce qui concerne les carrefours rue des Moulins et surtout rue du Terme Adam où la visibilité est très limitée pour les véhicules sortant de la rue des Jardins.

Outre cela, des idées sont à approfondir sur l'occupation du foncier : Micro crèche, cheminement piéton, îlot fraîcheur, salle d'activités multigénérationnelle, logements...

Il est également demandé de se pencher sur le devenir de la maison et de la grange récemment acquis rue Montante.

Réunion publique

Madame le Maire revient sur la réunion publique du 19 octobre qui a rassemblé une soixantaine de Recyots Salle des Fêtes Maurice SIMON. Une réunion très intéressante avec une bonne participation des personnes présentes. D'autres réunions, sur des thèmes précis, pourraient se tenir à l'avenir.

Aménagement du bois du Château d'eau

Monsieur Thierry DONRAULT explique à l'assemblée qu'il a sollicité la LPO afin d'établir un inventaire de la biodiversité locale. Un compte-rendu sera fait dès retour des informations.

De plus, un intérêt sera porté sur le développement d'une trame verte et bleue qui vise à maintenir et à reconstituer un réseau d'échanges pour que les espèces animales et végétales puissent, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer... et assurer ainsi leur cycle de vie, comme le précise le Ministère de la Transition Écologique.

Dates à retenir

- Cérémonie du 11 novembre
- Prochain Conseil Municipal : 6 décembre à 18h30
- Réunion groupe de travail friche industrielle : 29 novembre 18h30
- Vœux du Personnel : jeudi 16 décembre à 18h15

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.

À Recy, le 27 octobre 2021.

Le Maire,
Carole SAGUET SIMON